



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **5 mars 2018**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame la Présidente du Conseil municipal procède à l'assermentation de

M. Niccolò GORI

Conseiller municipal

présenté dans le délai prescrit par la majorité des signataires de la liste « ENTENTE COMMUNALE » pour la fin de la période législative 2015-2020.

Monsieur Niccolò GORI succède à Monsieur Maxime PROVINI, démissionnaire.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Vandœuvres, le 14 mars 2018

La présidente du Conseil municipal
Ariane de LISLE-SARASIN